

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Baleària Eurolíneas Marímas, SAU » d'éléments d'actifs relatifs à une partie de l'activité de transport maritime du groupe « Armas Trasméditerranéa » dans le détroit de Gibraltar

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur :** « Baleària Eurolíneas Marímas, SAU » ;
- **Les actifs cibles :** Les éléments d'actifs relatifs à une partie de l'activité maritime du groupe « Armas Trasméditerranéa » dans le détroit de Gibraltar.

Nature de l'opération

- Achat d'éléments d'actifs.

Secteurs économiques concernés

- Transport maritime régulier de marchandises par navires rouliers ;
- Transport maritime régulier de passagers.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 16 mars 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société «Baleària Eurolíneas Marítimas, S.A.U» d'éléments d'actifs relatifs à une partie de l'activité de transport maritime du groupe « Armas Trasmediterránea » dans le détroit de Gibraltar.

« Baleària Eurolíneas Marítimas, SAU » est une société anonyme de droit espagnol, dont le siège social est situé à Calle Estación Marítima S/N, 03700, Denia, Alicante, Espagne, et immatriculée au registre de commerce d'Alicante sous le volume 2133, page A-48549, Feuille 149, et titulaire du numéro d'identification fiscale NIF : A53293213. Cette société appartient au groupe Baleària, actif dans le transport maritime de passagers et de marchandises sur les lignes reliant la péninsule ibérique aux Baléares, à l'Afrique du Nord et à d'autres destinations.

Les éléments d'actifs concernés comprennent les actifs du groupe « Armas Trasmediterránea » nécessaires à l'exploitation de la ligne maritime reliant le port d'Algésiras et le port de Tanger Med, qui se composent notamment d'un seul navire, les concessions portuaires correspondantes, les contrats d'occupation du domaine public y afférents, les espaces dédiés à la vente de billets dans les ports concernés, le personnel nécessaire à son exploitation ainsi que l'ensemble des équipements informatiques et matériels de bureau exploités dans le cadre de cette activité.

Les sociétés cédantes sont « Naviera de Jandía SL », « Armas Trasmediterránea Factoring SL », « Compañía Trasmediterránea SA », « Naviera Armas SA », « Trasmediterranea Shipping Maroc SARL », « Agencia Schembri SA » et « Artra Servicios Corporativos SL ». Ces sociétés appartiennent au groupe « Armas Trasmediterránea » qui est un opérateur maritime actif dans le transport régulier de passagers et de fret, notamment sur les liaisons entre l'Espagne et l'Afrique du Nord, y compris dans le détroit de Gibraltar.

Fait à Rabat le 05 mars 2026